

Lettres d'un casse-cou..., 12

Les sourdes lourdes gourdes de Lourdes, 6

Et à l'étage au-dessus ?

À la mi-février 2005, le maire de Lourdes n'avait toujours pas répondu à ma demande de fin octobre de l'année précédente (voir *Lettres d'un casse-cou..., 8*). Je veux bien que l'hiver on soit un peu engourdi par le froid dans les Pyrénées, mais près de quatre mois, ça fait quand même beaucoup. Au point, mais j'ai mauvais esprit et je le regrette, que j'en étais presque arrivé, pervers que je suis, à penser qu'on ne voulait pas me répondre.

Cette idée pas très généreuse en tête, je me suis dit que le dicton des anciens *il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints* était moins stupide que bien d'autres et que dans les circonstances considérées, il m'ouvrait une piste.

En guise de *Dieu* – je vais écrire *dieu* pour ne pas mettre le *Dieu* avec un D majuscule à toutes les sauces -, en guise de dieu pour mon problème, le ministre de la santé de l'époque était tout indiqué ; c'était Philippe Douste-Blazy, médecin de profession et récent ancien maire de Lourdes.

Petit aparté pour vous dire quelque chose qui m'énerve. Monsieur Douste-Blazy était alors *Ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées*. Je ne me donne pas la peine de chercher, mais je suis quasi-sûr que celui ou celle qu'il avait remplacé dans à peu près les mêmes fonctions et celui ou celle qui l'a remplacé à son départ, avaient un autre titre. C'est inimaginable ce que ça peut coûter ces lubies de changements de titres, en papiers à en-tête, en timbres à cacheter, en plaques d'immeubles etc., qui doivent partir à la poubelle pour être remplacés par d'autres qui connaîtront le même sort quelques mois plus tard et quelquefois très vite. Ah, on peut nous faire la morale sur nos petites dépenses domestiques ensuite ! Voilà, c'est dit ! Mais, bien sûr, on a toutes les justifications là-haut.

Revenons à nos gourdes (pas les mêmes gourdes). J'ai donc écrit la lettre dont voici la copie ci-dessous à *Monsieur le Ministre de la Santé, etc....* Tout ce que j'y raconte est on ne peut plus vrai, vous le savez.

Je vous dirai très rapidement quelle suite à eu cette lettre. Oh, rien d'extraordinaire.

XXXXXX XXXXXX
XX, xxx XXXXXXXX
XXXXXX XXXXXXXXXXXX

le samedi 19 février 2005

À Monsieur le Ministre

de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées

Monsieur le Ministre,

Ma chère mère qui devrait sauf accident fêter ses 89 ans dans quelques semaines est considérée comme une sorte de miraculée dans le village breton de 1500 âmes où elle est née et qu'elle n'a jamais quitté.

Pendant la guerre une grave maladie a failli l'emporter. Un prêtre lui avait administré l'extrême onction, et elle se souvient qu'elle entendait de sa chambre le voisinage réciter des prières au rez-de-chaussée de notre petite maison. On m'avait conduit à son chevet pour lui donner le dernier baiser; j'avais trois ans.

À l'école voisine, ce sont des femmes aujourd'hui septuagénaires qui me le rappellent, les religieuses faisaient prier les enfants pour que maman guérisse. Le Bon Dieu a fait que dans ce qui devait être une de ses dernières visites à ma mère, le médecin de famille se fasse accompagner par son fils de passage au pays. Ledit fils venait de terminer son internat de médecine aux hôpitaux de Paris. Il recommanda je ne sais quelle médication qu'on ne connaissait pas encore en province. Elle sauva maman.

En 1953, les derniers sacrements furent de nouveau administrés à maman à l'occasion d'une autre grave maladie. Contre tout pronostic, elle en réchappa de nouveau. C'est dire si elle revient de loin.

Ce statut de quasi-miraculée fait qu'aujourd'hui aucune paroissienne revenant d'un pèlerinage à Lourdes n'omet de venir offrir à maman un peu de l'eau de Lourdes qu'elle a ramené dans un flacon de plastique blanc à bouchon bleu à l'effigie de la Vierge, du type que tout le monde connaît.

Je ne suis pas certain que les braves femmes accomplissent cette démarche dès le lendemain de leur retour. Le vieillissement de la population et le développement des voyages organisés au bénéfice du troisième âge ont accéléré le rythme de ce rituel d'offre d'eau de Lourdes à ma vieille mère. J'ai aujourd'hui l'impression qu'il ne se passe pas quinze jours sans qu'une pèlerine ne vienne lui proposer sa rasade.

Comme sa santé très fragile l'oblige à prendre d'infinies précautions alimentaires, je lui ai fait valoir qu'il n'est peut-être pas sain qu'elle boive systématiquement une eau ramenée et conservée dans des conditions d'hygiène que son origine ne suffit pas à garantir.

Sacrilège ! Blasphème ! Ma chère maman est persuadée que son précieux breuvage ne peut absolument pas s'altérer et qu'il possède, quel que soit son mode de transport, des vertus curatives ou protectrices incomparables.

J'ai en conséquence estimé que je ne pourrais l'inciter à la prudence qu'en lui produisant la mise en garde officielle d'un service compétent. A cette fin, j'ai écrit à votre successeur à la Mairie de Lourdes. Surcharge de travail ou gestion du courrier déficiente, on ne m'a pas répondu. Ce qui ne pouvait évidemment que raffermir mes doutes sur l'eau et le récipient. J'ai donc écrit de nouveau au Maire de Lourdes, expliquant la raison de mon insistance. Peine perdue. J'imagine dès lors que ma démarche individuelle a mis le doigt sur un problème plus important que je ne l'imaginais. S'agit-il, par exemple, d'un risque que l'on s'est attaché jusqu'ici à ne pas mesurer parce que sa mise en lumière pourrait nuire considérablement aux intérêts du commerce lourdaise ? Je n'avais pas imaginé cette hypothèse, mais je suis bien obligé de me demander pourquoi mon interrogation a tant embarrassé le maire de Lourdes.

Ce silence troublant, et je dois dire, ce manque d'élémentaire correction, car toute administration doit être capable d'apporter une réponse plus ou moins satisfaisante à qui l'interroge sur ses responsabilités (elle aurait tort de laisser les organisations plus ou moins officielles le faire à sa place), m'ont convaincu plus que jamais, si je ne l'étais pas initialement, de poursuivre ma curiosité jusqu'à ce qu'elle reçoive réponse.

Je ne souhaitais pas, a priori, vous importuner, Monsieur le Ministre, avec cette question qui me semblait anodine, mais c'est ce comportement bizarre et inhabituel qui m'y conduit. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire confirmer que la consommation de l'eau de Lourdes rapportée dans les conditions que j'ai évoquées ne présente pas de risque avéré pour la santé, et particulièrement pour celles des personnes âgées.

Regrettant vivement d'avoir été amené à porter ce problème à votre niveau, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Xxxxx XXXXXXX